

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 58 (1929)

**Heft:** 12

  

**Rubrik:** Brevet de capacité pour l'enseignement primaire

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

des secrétaires de syndicats, qui ne compte pas moins de 21 membres. Plus de la moitié appartiennent, cela va sans dire, au parti socialiste. On trouve ensuite 18 représentants des milieux industriels et commerçants et des artisans. Les « chevaliers de la plume » y sont aussi en bon rang et l'on trouve, au Conseil national, 12 rédacteurs et éditeurs.

A peu près de même force est le groupe de la magistrature judiciaire qui compte 9 présidents de tribunaux et juges ; les professeurs, instituteurs et autres représentants de professions libérales y sont également en nombre identique. Enfin, les groupes les moins nombreux sont constitués par les employés et ouvriers (5 membres) et par les rentiers qui ne sont qu'au nombre de 3. Le peuple suisse n'est pas un peuple de rentiers, c'est un peuple qui travaille, on peut le constater une fois de plus !

La particularité de notre Parlement, c'est qu'on n'y trouve, au contraire des Parlements étrangers, aucun pasteur. C'est là une conséquence de l'art. 75 de la Constitution fédérale qui, ainsi qu'on le sait, ne permet pas à un prêtre ou à un pasteur de remplir en même temps un mandat de conseiller national. Il convient d'ajouter également qu'un fonctionnaire fédéral ne peut pas non plus être élu conseiller national.

---

## Brevet de capacité pour l'enseignement primaire

---

La Commission cantonale des Etudes, réunie le 25 juillet, a sanctionné les résultats des récents examens, en délivrant comme suit le brevet de capacité pour l'enseignement primaire :

Diplômes avec la mention *Très bien* : MM. Willy Blanc, de Fribourg ; Marcel Boson, de Fully (Valais) ; Charles Delamadeleine, de Cheyres ; Max Gremaud, d'Echarlens ; Louis Maradan, de Pont-la-Ville ; Louis Pichonnaz, de Pont (Veveyse) ; M<sup>lles</sup> Simone Ansermet, de Montbrelloz ; Françoise Bach, de La Roche ; Marthe Carrard, de Vuisternens-devant-Romont ; Cécile Esseiva, du Crêt ; Marie-Louise Gougain, de Fribourg ; Julienne Haas, de Veidingen (Luxembourg) ; Norma Kiefer, du Caire (Egypte) ; Agnès Molleyres, de St-Martin ; Rose Menétrey, de Poliez-le-Grand (Vaud) ; Odette Neef, de Guebwiller (Alsace) ; Odile Pauchard, de Chandon ; Jeanne Pittet, du Crêt ; Odile Remy, de Fribourg ; Xénia Rouiller, de Sommentier ; Anna Tinguely, de Pont-la-Ville ; Suzanne Toffel, de Bulle ; Cécile Wicht, de Senèdes.

Diplômes avec la mention *Bien* : MM. Phocas Clerc, de Corpataux ; Joseph Chassot, de Vuisternens-devant-Romont ; Firmin Dafflon, de Neyruz ; Louis Fragnière, de Gumefens ; Gustave Meyer, de Cerniat ; Maurice Rey, de Massonnens ; Alexis Rouiller, de Troistorrents (Valais) ; M<sup>lles</sup> Ruth Dubois, du Locle (Neuchâtel) ; Marguerite Giroud, de Chamoson (Valais) ; Cécile Gremion, de Gruyères ; Hanna Kramer, de Galmiz ; Marcelle Noth, de Zumholz ; Yvonne Pugin, d'Echarlens ; Laure Thospann, de Lemgo i/Lippe ; Alphon-sine Galley, de Lussy ; Alice Yerly, de Treyvaux.

Diplômes avec la mention *Satisfaisant* : MM. Maurice Dévaud,

de Porsel ; Louis Jorand, de Hennens ; Jules Fridez, de Bure (Jura bernois) ; Isidore Musy, de Dompierre.

De plus, M<sup>me</sup> Léonie Bidal, de Bellevaux (Haute-Savoie), a obtenu un brevet régulier pour l'enseignement primaire et M<sup>lle</sup> Edith Wirz, de Schötz (Lucerne), diplômée déjà en 1928, a obtenu un second brevet pour l'enseignement en langue allemande.

---

## † M. PIERRE MONNEY

---

Ils doivent être réduits à quelques unités les instituteurs en fonction, s'il en reste, qui n'ont pas bénéficié des bons offices de Pierre Monney, le fidèle et vieil employé de l'Ecole normale. Depuis trente-huit ans dans la maison, Pierre en était la tradition incarnée, que l'on consultait toutes les fois qu'un doute surgissait sur les us et coutumes. Il renseignait avec précision, doué qu'il était d'une mémoire imperturbable. M. le directeur Dessibourg le citait volontiers aux élèves comme un modèle de ponctualité, de soin minutieux des plus petits détails, de stricte discrétion, et il avait raison. Sa probité, sa sobriété, sa piété n'étaient pas moins exemplaires. « Vous n'êtes pas fait pour le monde, Pierre », lui disait, il y a plus de vingt ans, un religieux qui eut l'occasion de l'observer longuement. « Aussi suis-je au couvent », lui répliqua Pierre, qui ne manquait point de malice.

Depuis plus d'une année, sa santé déclinait. Il se savait perdu. Il savait que la mort viendrait pour lui, plus que pour d'autres, sans avertir, comme un voleur. Il s'est préparé à l'accueillir avec le sérieux qu'il apportait à tout devoir. L'appel de Dieu fut subit, mais non pas imprévu, le mardi, 24 septembre, dans la matinée.

Il fut enterré à Ecuwillens, le 26. Quoique l'heure de la sépulture fut fixée très tardive, pour que l'on put facilement venir rendre un dernier hommage à celui qui fut toute sa vie au service des instituteurs et des normaliens, le nombre fut ridiculement infime de ceux qui vinrent lui témoigner par leur présence de leur affectueuse gratitude. Heureusement, les quelque quinze maîtres qui suivent les cours d'agriculture à l'Institut de Grangeneuve furent autorisés (ce dont nous remercions M. le Directeur de Techtermann) à participer au cortège funèbre ; ils chantèrent la grand'messe des morts, accompagnés par M. le professeur Kathriner.

La mémoire de Pierre Monney restera en bénédiction à l'Ecole normale, non seulement à cause de ses exceptionnels services, mais encore à cause d'une assez coquette somme d'argent qu'il y a laissée et qui deviendra, sans doute, dans quelques années, une fondation destinée à alléger les charges des normaliens pauvres, pensée délicate d'autant plus méritoire qu'elle vient d'un serviteur et que l'exemple ne lui en avait pas été donné jusqu'ici.

---